



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00662110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

**Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du
Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 27. Exercice 2021 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

Délibération n° 2021/006621

Exercice 2021 - Cotes et produits irrécouvrables Admissions en non-valeur et abandons de créances

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	21/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 234 395,16 € TTC (dont 11 367,48 € TTC / 10 730,91 € HT au titre de l'ex-budget Eau et 7 603,02 TTC / 6 936,22€ HT au titre de l'ex-budget Assainissement sur le Budget Principal.

Admissions en non-valeur et abandons de créances

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour « à meilleure fortune ».

Les créances éteintes sont quant à elles des effacements définitifs de dettes suite à un jugement de surendettement ou une liquidation judiciaire.

Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29 juin 1987, M. le Chef du Service Comptable soumet au Conseil Municipal un état des taxes, redevances ou droits divers qu'il ne peut recouvrer pour différents motifs.

L'irrécouvrabilité peut notamment trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec des tentatives de recouvrement (débiteur insaisissable par exemple).

Il est présenté un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 234 395,16 € TTC (dont 11 367,48 € TTC / 10 730,91 € HT au titre de l'ex-budget Eau et 7 603,02 TTC / 6 936,22 € HT) au titre de l'ex-budget Assainissement sur le Budget Principal. Il est rappelé que suite à la clôture des budgets annexes Eau, Assainissement et Chauffage Urbain à la Ville dans le cadre du transfert de compétences, le budget principal de la Ville de Besançon doit prendre à sa charge les admissions en non-valeur et créances éteintes relatives à ces budgets, Grand Besançon Métropole procédant ensuite à leur remboursement sur ses budgets annexes concernés.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2021 et inscrits sur les imputations 65.6541/6542.20200.

Motifs des admissions en non-valeur et des abandons de créances

Nature	Nombre	Montant TTC
Budget Principal - Créances éteintes		
Clôture insuffisance actif sur RJ / LJ	100	34 402,43 €
Insuffisance actif	6	7 355,55 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	48	1 925,80 €
Certificat d'irrecouvrabilité	4	466,49 €
TOTAL	158	44 150,27 €
Budget Principal - Admissions en non-valeur		
Poursuite sans effet	855	95 034,47 €
PV perquisition et demande de renseignement négative	82	38 876,50 €
Personne disparue	93	25 013,05 €
PV carence	91	21 260,02 €
Combinaison infructueuse d'actes	16	6 091,87 €
RAR inférieur seuil poursuite	434	3 648,74 €
Insuffisance actif	2	320,24 €
TOTAL	1 573	190 244,89 €

Tranches de montant des admissions en non-valeur et des abandons de créances

Tranches	Nombre de pièces	Montant TTC
Budget Principal - Créances éteintes		
< strictement à 100	105	4 134,60 €
> ou égal à 100 et < strictement à 1 000	46	16 969,69 €
> ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	6	11 045,98 €
> ou égal à 5 000	1	12 000 €
TOTAL	158	44 150,27 €
Budget Principal - Admissions en non-valeur		
< strictement à 100	1 255	29 884,98 €
> ou égal à 100 et < strictement à 1 000	297	132 174,37 €
> ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	21	28 185,54 €
TOTAL	1 573	190 244,89 €

Nature des abandons de créances

Nature	Nombre de pièces	Montant TTC
Fourrière	182	115 408,22 €
Remboursements divers	137	20 340,02 €
Restauration scolaire	535	13 706,73 €
Occupation du domaine public	66	12 078,17 €
Eau (9 081,53 € HT)	324	9 621,88 €
Assainissement (5 514,85 € HT)	126	6 059,88 €
Bibliothèques	79	5 431,16 €
Crèches	44	4 078,60 €
Loyers	13	2 452,58 €
Maisons de quartier	67	1 067,65 €
TOTAL	1 573	190 244,89 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de statuer sur ces propositions et, en cas d'accord, à admettre ces produits en non-valeur, à accepter ces abandons de créances et à en donner décharge à M. le Chef du service comptable.

Pour extrait conforme
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.